

## IRAK

# PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE PETROLE

## 1. Le secteur pétrolier est le pilier de l'économie irakienne

**1.1. L'Irak est le 5<sup>ème</sup> producteur mondial de pétrole et le 2<sup>ème</sup> producteur de l'OPEP** avec une production moyenne de 4,2 millions de barils/jour (Mb/j) en 2024 et des réserves estimées à 145 milliards de barils, soit 95 années de production au niveau actuel. Les principaux champs pétroliers se situent dans la région de Bassora au sud du pays. Le nord de l'Irak (Kirkouk, Kurdistan) recèle cependant des réserves importantes – c'est d'ailleurs dans cette région que les premiers puits pétroliers du pays ont été forés. Le pays exporte la majorité de sa production de pétrole brut (3,4 Mb/j en 2024) et les recettes d'exportation de pétrole brut ont atteint 94 Mds USD en 2024, en baisse de 4% par rapport à 2023 (97,6 Mds USD). Cette évolution résulte d'un effet prix sachant qu'en volume, les ventes ont été quasi stables par rapport à 2023. Les principaux clients sont la Chine (1,2 Mb/j, 33% du total des exportations), l'Inde (1,0 Mb/j), la Corée du sud (0,3 Mb/j), les Émirats arabes unis (0,3 Mb/j)<sup>1</sup> et les États-Unis (0,2 Mb/j). Les trois premiers clients asiatiques ont représenté près de 75% du total des exportations de pétrole de l'Irak en 2024. L'Europe est le principal marché de l'Irak hors Asie avec 677 000 b/j exportés en 2024 (724 000 b/j en 2023), soit 20% du total des ventes.

**1.2. Les champs pétroliers irakiens sont pour l'essentiel opérés par des entreprises internationales associées à des entreprises nationales.** En règle générale, une société publique irakienne, dépendant directement du ministère du Pétrole, dotée d'une autonomie variable selon les régions, détient une participation minoritaire dans les concessions qui sont majoritairement exploitées par des sociétés pétrolières internationales. Certains champs sont intégralement exploités par une société publique irakienne. On relève une présence chinoise croissante dans le secteur pétrolier : les entreprises chinoises représentant ainsi près de 50% de la production de pétrole irakien. Le reste du secteur est dominé par les compagnies pétrolières occidentales (BP, ENI, TotalEnergies) et russes (Lukoil). Les entreprises Shell et ExxonMobil ont cédé leurs participations en 2018 et fin 2023 respectivement et se sont entièrement retirées de l'activité de production. Shell reste active dans des activités de traitement de gaz associé à la production de pétrole.

**1.3. Le gouvernement irakien a pour objectif d'augmenter sa capacité de production de pétrole.** L'Irak vise une capacité de production de 7 Mb/j à horizon 2030. L'exploitation pétrolière représente aujourd'hui entre 45% et 60% du PIB (selon les années), plus de 90% des recettes publiques et 99% des exportations. Cette exposition rend les performances économiques très vulnérables aux fluctuations des cours du baril et au niveau de la production de pétrole. Ces activités sont par ailleurs la quasi unique source de recettes en dollars américains, devise indispensable compte tenu de la très forte dépendance de l'économie aux importations en raison des grandes faiblesses de l'appareil productif national, industriel et agricole.

## 2. Le secteur pétrolier irakien est confronté à de grandes difficultés et nécessite d'importants investissements

**2.1. Les infrastructures pétrolières de l'Irak, marquées par leur vétusté et des défaillances fréquentes, freinent les capacités de production et d'exportation du pays.** La capacité d'injection d'eau, indispensable pour maintenir une pression suffisante dans les réservoirs de pétrole (environ 1,3 litre d'eau est nécessaire pour produire 1 litre de pétrole) demeure insuffisante en Irak. Ce déficit limite directement les capacités production nationale. Dans ce contexte, la

<sup>1</sup> Les Émirats arabes unis, 4<sup>ème</sup> producteur de l'OPEP, raffinent le pétrole brut irakien dans la raffinerie de Ruwais tout en exportant leur propre pétrole brut, leur permettant de réaliser d'importants bénéfices.

composante eau du projet de TotalÉnergies (*Common Seawater Supply Project*), prévoit le traitement d'eau de mer pour l'injection de 5 Mb/j d'eau dans les réservoirs du sud de l'Irak. Cette installation permettra de préserver les ressources d'eau douce pour des usages agricoles et la consommation humaine et contribuera à accroître les capacités de production de pétrole.

Les infrastructures d'exportation, notamment les oléoducs dédiés à l'exportation, nécessitent d'importants travaux de maintenance et le terminal d'exportation de Bassora, unique voie d'exportation de pétrole du pays, subit des pannes récurrentes en partie liées aux conditions météorologiques. Afin de diversifier à terme ses infrastructures d'exportation, l'Irak a annoncé fin 2024 le lancement de la construction d'un nouvel oléoduc de capacité de 2,25 Mb/j, reliant Bassora à Haditha, ville située sur l'Euphrate dans la province de l'Anbar. Cet oléoduc ouvrira la voie d'une part, à un oléoduc Haditha-Kirkouk, qui permettra à l'Irak d'exporter le pétrole des champs du sud du pays vers la Turquie et d'autre part, à un oléoduc Haditha-Aqaba (Jordanie), pour de futures exportations de pétrole via la mer Rouge. Le projet est financé dans le cadre de l'accord « pétrole contre infrastructures » signé entre le gouvernement irakien et chinois en 2019.

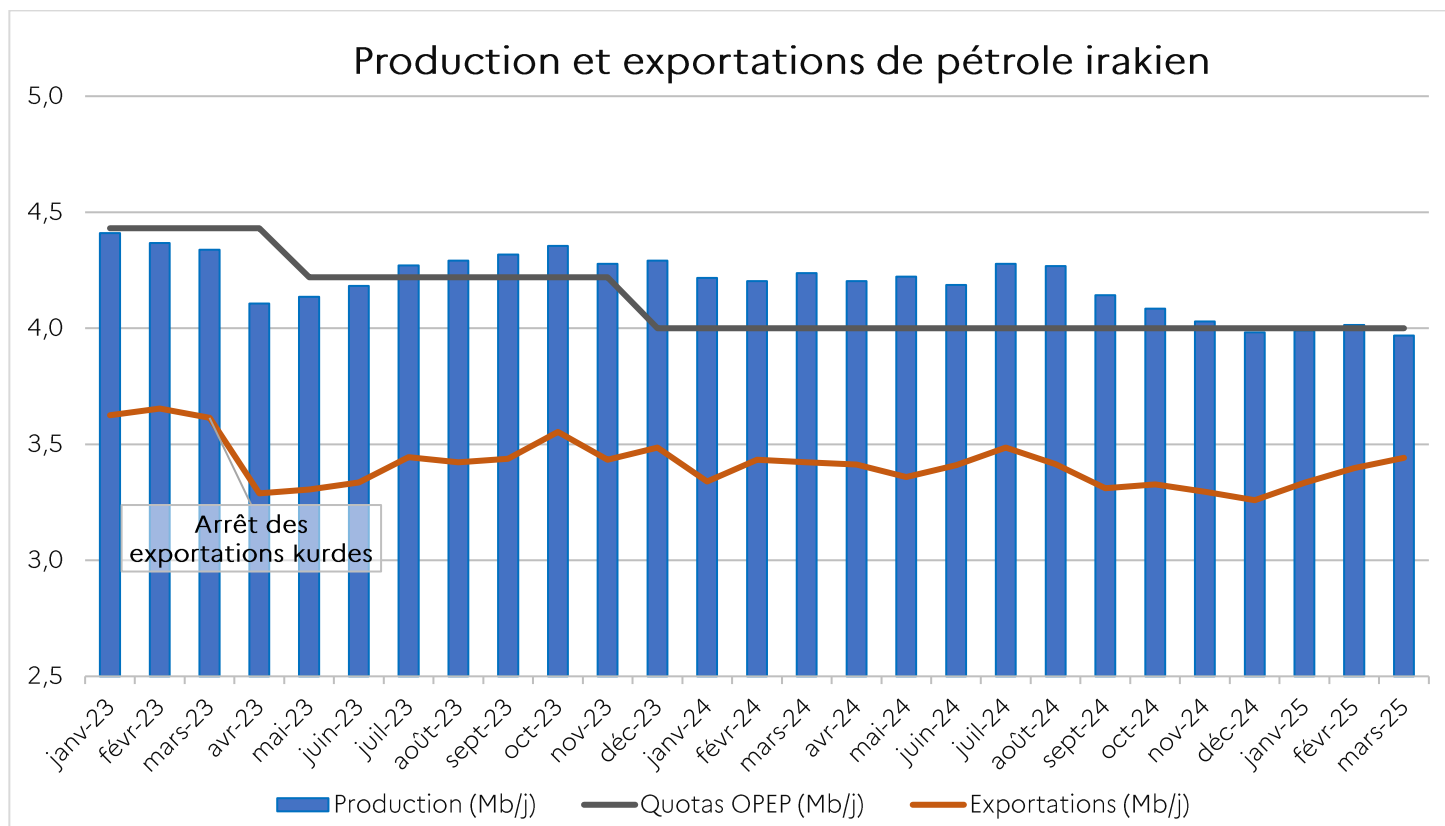
**2.2. Un cadre réglementaire peu attractif pour de nombreuses compagnies pétrolières occidentales.** La constitution de l'Irak dispose que les ressources du sous-sol sont propriété exclusive de l'État. Aussi, le modèle contractuel imposé aux entreprises étrangères de production, systématique jusqu'à récemment est celui du TSA (*Technical Service Agreement*), par lequel la compagnie exploitante est rémunérée à un prix fixe par baril produit, ce qui a un effet peu incitatif sur les investissements. Le volet pétrole du projet de TotalÉnergies signé en juillet 2023 est le premier projet en Irak à retenir un modèle de *profit-sharing agreement*, avec une répartition des bénéfices de la vente de la production entre la société française et ses partenaires. Le modèle contractuel est un des fondements du litige entre les gouvernements de Bagdad et d'Erbil, dans la mesure où les contrats signés par les producteurs de pétrole indépendants de la Région autonome du Kurdistan sont des contrats de type PSC (*Production Sharing Contract*), donc contraires, selon le gouvernement central, à la constitution du pays.

**2.3. Des entreprises et personnalités irakiennes pourraient être exposées à des sanctions par la nouvelle administration américaine au titre de la loi *Stop Harboring Iranian Petroleum Act* adoptée en 2023 et renforcée en 2024.** Destinée à réduire les exportations de produits pétroliers par l'Iran pour limiter ses capacités financières, cette loi permet à l'administration américaine d'imposer des sanctions à l'encontre de personnes et d'entités juridiques impliquées dans le financement et la commercialisation de produits pétroliers iraniens. Selon les sources américaines, des mélanges de produits pétroliers iraniens avec des produits irakiens seraient rebaptisés d'origine irakienne et exportés sous de faux certificats d'origine. Le port de Khor Al-Zubair et la SOMO (State Oil Marketing Organization), la compagnie publique ayant le monopole de la commercialisation et des exportations des produits pétroliers, sont identifiés par les États-Unis comme impliqués dans la facilitation d'exportations de produits pétroliers iraniens.

**2.4. Les huit membres de l'OPEP+<sup>2</sup> dont l'Irak ont annoncé en avril, puis en mai, une augmentation de leur production de 0,41 Mb/j pour les mois de mai et juin 2025 et une sortie progressive d'ici septembre 2026 des coupes de production de 2,2 Mb/j adoptées en 2023.** Selon l'accord, l'Irak, deuxième producteur de l'OPEP, devait limiter sa production à 4 Mb/j avant d'envisager une reprise progressive à partir d'avril 2025. Dépassant régulièrement ses quotas de production, le pays s'était alors également engagé à réduire sa production de 100 000 b/j supplémentaires pour compenser sa surproduction passée (environ 180 000 b/j, soit près de 64 Mb, pour l'année 2024). Les membres de l'OPEP+ ont toutefois précisé que les augmentations graduelles pouvaient être suspendues en fonction de l'évolution des conditions de marché. **Cette annonce de l'OPEP+ intervient alors que le renforcement du protectionnisme américain et les contre-mesures appliquées par les pays impactés pourraient induire un ralentissement de la croissance mondiale, donc de la demande de pétrole, impactant ainsi à la baisse les cours du baril.**

---

<sup>2</sup> L'Irak est membre de l'OPEP et signataire des accords OPEP+ qui visent à réguler la production pétrolière afin de soutenir les cours du pétrole, ce qui représente une contrainte importante pour l'économie du pays.



### 3. Des blocages persistent entre Bagdad et Erbil sur le partage des revenus de la production de pétrole de la Région du Kurdistan irakien.

**3.1. La répartition des compétences en matière d'exportation de pétrole est l'objet d'un litige profond entre le gouvernement de Bagdad et celui de la Région autonome du Kurdistan (RAK).** Le rapport de force est en faveur de Bagdad depuis la fermeture de l'oléoduc d'exportation vers la Turquie en mars 2023, consécutive à une décision de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, entraînant un effondrement des revenus pétroliers qui représentaient plus de 80 % des ressources financières du gouvernement d'Erbil. **Par ailleurs, les contrats de partage de production conclus entre les opérateurs pétroliers internationaux et les autorités kurdes sont jugés inconstitutionnels.**

**En 2024, la production de pétrole de la région autonome du Kurdistan s'est élevée à 290 000 b/j en moyenne (7% de la production nationale),** contre une production moyenne de 450 000 b/j (10% de la production nationale) avant la fermeture de l'oléoduc, pour un niveau d'exportation d'environ 400 000 b/j. Cette production est principalement assurée par des opérateurs privés indépendants européens (Norvège, Royaume-Uni) et américains (Etats-Unis, Canada).

**3.2. La loi de finances 2023-2025 dispose que le pétrole produit dans la région autonome du Kurdistan doit être livrée à hauteur de 350 000 b/j à la SOMO (State Oil Marketing Organization), compagnie nationale chargée de la distribution de produits pétroliers en Irak.** En février 2025, le Parlement a adopté un amendement à la loi de finances triennale concernant le pétrole produit dans la RAK. Cet amendement prévoit le paiement, par le ministère des Finances de Bagdad, des coûts de production et de transport du pétrole du Kurdistan à un prix forfaitaire de 16 USD/baril, contre une proposition précédente de 6 USD, pour le pétrole livré à la SOMO (ce tarif est intermédiaire et devra être révisé en fonction de l'évaluation qui sera réalisée par un cabinet d'audit international indépendante).

**Les opérateurs pétroliers internationaux, représentés par l'Association APIKUR (Association of the Petroleum Industry of Kurdistan), se montrent particulièrement prudents quant à la viabilité des termes proposés** par l'amendement à la loi de finances triennale et estiment les arriérés de paiement du gouvernement d'Erbil à environ 3 à 5 Mds USD sur la période octobre 2022 à mars 2023. Aujourd'hui, la production est vendue localement (environ 30 USD/baril) à des intermédiaires privés exploitant des flottes de camions qui alimentent les raffineries de la région du Kurdistan. Ces ventes sont moins rémunératrices que les exportations antérieures mais présentent l'avantage de paiements comptants pour les opérateurs.

**Les discussions achoppent actuellement sur le rôle du cabinet d'audit, la stabilité des contrats en cours et le paiement des entreprises pétrolières internationales :**

- Étendue du regard/contrôle fédéral sur les contrats en cours : les entreprises pétrolières et le GRK s'opposent à la volonté de Bagdad d'une revue exhaustive des contrats.
- Forme juridique des contrats pétroliers au Kurdistan irakien : le ministère du Pétrole considère que ces contrats (qui prévoient le partage de la production) sont inconstitutionnels, tandis que les entreprises pétrolières souhaitent préserver l'inviolabilité de ces contrats.
- Futur mécanisme de paiement des entreprises pétrolières au Kurdistan irakien : les entreprises pétrolières internationales font pression pour être payées en quasi-direct par la SOMO, solution qui ne serait sans doute pas acceptable pour Erbil.
- Règlement des arriérés et dettes : ni Bagdad, ni Erbil ne peuvent actuellement régler les dettes dues aux entreprises pétrolières internationales actives au Kurdistan irakien.

**4. Le secteur pétrolier offre de réelles opportunités pour les entreprises françaises**

**4.1. L'Irak s'est engagé dans plusieurs projets d'infrastructure pour augmenter sa capacité de production.**

Le projet de TotalÉnergies entré en vigueur de juillet 2023 ouvre la voie à de multiples opportunités pour les entreprises françaises, y compris celles opérant en dehors du secteur pétrolier strict. En mars 2025, le groupe britannique BP a signé un contrat portant sur l'exploitation des quatre champs de pétrole de la province de Kirkouk et le traitement du gaz associé pour des investissements estimés à 25 Mds USD sur 25 ans, soit un montant proche de celui du projet mis en œuvre par TotalÉnergies dans la province sud de Bassora (27 Mds USD sur 30 ans). Par ailleurs, les besoins importants liés au transport, au traitement de l'eau et à la décarbonation du secteur énergétique pourraient également mobiliser de grands groupes.

**4.2. Les autorités irakiennes saluent l'expertise des entreprises françaises implantées dans le pays et font part de leur souhait de diversifier les partenariats économiques et commerciaux.** Cette dynamique pourrait favoriser la présence d'entreprises françaises dans des secteurs clés de l'économie irakienne (énergie, infrastructures et formation professionnelle) et renforcer plus largement la coopération bilatérale.

**Laurent Estrade**